Vouillé
VIENNE

ARRETE N° 103 V /2026

Portant fermeture exceptionnelle du cimetière Le Bois du Colombier dans le cadre d'exhumation

Le Maire de la Commune de Vouillé,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2223-1, L.2213-7 à L.2213-15, R2223-23 et R2213-40 à R2213-43, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

Vu le Code civil notamment les articles 78 et suivants,

Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 18, 433-21-1 et 433-22 et R645-6,

Vu la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire,

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu la loi 2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret 2010-917 du 3 Août 2010 relatifs à la surveillance des opérations et aux vacations funéraires,

Vu le décret 2011-121 du 28 Janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,

Vu l'arrêté municipal 111/2023 portant règlement intérieur des cimetières communaux,

Vu la demande des Pompes Funèbres MAISON AUGERON Vouillé en date du 26 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière Le Bois du Colombier au public, afin de procéder à l'opération d'exhumation à l'emplacement Z2-038 ;

ARRETE

Article 1er. – Le cimetière communal Le Bois du Colombier est exceptionnellement fermé le lundi 30 mars 2026 à partir de 10 heures, en raison de travaux d'exhumation à l'emplacement Z2-038.

Article 2.- L'entreprise de Pompes Funèbres MAISON AUGERON Vouillé, sise 29 route de Poitiers à Vouillé (Vienne) est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal Le Bois du Colombier aux dates et heures pré-dictées, sous réserve de respecter son obligation légale et règlementaire.

Article 3.- Monsieur le Maire de Vouillé est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise de Pompes Funèbres SAINT GERVAIS et à la gendarmerie.

Vouillé, le 27 mars 2026

Le Maire,

Philippe PATEY